Viol et tentative de viol sur des mineures à Kango

Il use de la force pour abuser de ses petites belles-filles

SCOM

Bitam/Gabon

C'EST dans l'espoir de passer d'excellentes vacances scolaires, que S. A., 15 ans, et sa sœur D. B. B. N. M., 14 ans, ont rallié Woubelé, une bourgade du département du Komo-Kango, où réside leur mère. Malheureusement pour les deux adolescentes, Anselme Moanda Mbadinga, le concubin de leur maman, sera comme soudainement pris d'une envie folle d'avoir des relations intimes avec ses jeunes belles-filles.

L'homme, âgé de 49 ans, serait ainsi passé à l'acte en violant S. A. et, selon toute vraisemblance, était sur le point d'en faire de même avec D. B. B. N. M. Selon les Officiers de police judiciaire (OPJ), en charge

de l'affaire, le viol sur la

personne de S. A. se serait

hoto : D.R/ L'Union

Anselme Moanda Mbadinga, le suspect.

produit le 29 juillet dernier. Il a lieu au point d'eau situé en contrebas du domicile familial, où la mineure se serait rendue, probablement pour s'approvisionner en précieux liquide. Une fois au puits, elle est surprise par son beau-père, qui met à profit sa force physique, pour la soumettre à des rapports sexuels non consentis. Anselme Moanda Mbadinga est pris en flagrant délit d'ébats par une autre gamine du village, qui passe par hasard par là. Cette

dernière n'hésite pas à faire part aussitôt de cette scène aux adultes du bled. Mais, au grand étonnement de tous, l'affaire passera sous silence.

sous silence.
De quoi encourager le "tuteur violeur" présumé à poursuivre son ignoble entreprise. Et, cette fois, la victime est D. B. B. N. M. En effet, le 21 août, il propose à la gamine de lui faire découvrir l'embouchure attenante à la scierie dans laquelle il travaille. Une fois dans un lieu discret, Moanda Mbadinga use en-

core de la force, pour arriver à ses fins. Manque de pot, S.A., sa première victime, est sur leurs traces. C'est elle qui, prenant son courage à deux main, parvient à tirer sa cadette des griffes du bourreau présumé.

MENACES DE REPRÉ-SAILLES• « A la faveur du premier cas de viol, la victime présumée s'est pourtant confiée à l'entourage. Mais aucune action n'a été intentée contre le mis en cause. C'est après la seconde tentative de viol, que la mère des enfants, qui se trouvait en déplacement à Lambaréné, a été mise au courant », raconte une source proche de l'enquête. Le 23 août, après une plainte déposée à son encontre par sa compagne, Anselme Moanda Mbadinga est mis aux arrêts par les éléments de la brigade de gendarmerie routière de

L'intéressé a été présenté

devant le procureur de Libreville, où il a tout nié en bloc. Mais, une réquisition à personne qualifiée permettra de le confondre. il fini par reconnaître les faits. Au cours de la confrontation avec les experts du parquet. Après audition, il a été écroué à la prison centrale, le 29 août

dernier. Mécontents du placement en détention préventive de Anselme Moanda Mbadinga, ses parents menacent désormais compagne et ses deux filles de représailles. « Il nous revient que les proches parents du mis en cause entendent expulser les victimes et leur mère du domicile de ce dernier », affirme-t-on du côté de la direction des enquêtes de la brigade routière de gendarmerie de Kango. Affaire à suivre.

Faits d'ailleurs

Le fils du voisin écrase une enfant en faisant une marche arrière

Le drame s'est produit à Turnhout, en Belgique. Une enfant, âgée de 18 mois, a été écrasée par le fils de ses voisins qui effectuait une marche arrière avec sa voiture. La victime a été transportée à l'hôpital où elle a succombé à ses blessures. Quant au conducteur du véhicule, il n'était pas sous l'emprise de l'alcool au moment de l'accident. Il a été laissé en liberté. Une enquête a été ouverte afin d'en savoir plus sur les circonstances de ce drame.

Il meurt électrocuté en regardant son téléphone dans son bain

Le drame s'est produit au domicile familial situé à Pierreclos, en France. Un jeune homme, âgé d'une vingtaine d'années, consultait son téléphone portable dans son bain, lorsqu'il a été électrocuté. Il a été retrouvé inanimé dans la salle de bain. Les pompiers, arrivés sur les lieux, ont transporté la victime à l'hôpital où elle est décédée.

Il meurt d'une crise cardiaque en plein vol dans un avion

Un homme de 76 ans est décédé après avoir été victime d'une crise cardiaque sur un vol de la compagnie Hop! reliant Paris-Orly à Lorient (France). Les pilotes se sont aperçus que l'état du passager, victime d'un malaise cardiaque, ne permettait pas de poursuivre le vol jusqu'à sa destination initiale. L'avion a été donc détourné. Il a atterri en urgence à Rennes, où les pompiers et le Samu sont intervenus pour prendre en charge le septuagénaire. Malgré leurs efforts, ils ne sont malheureusement pas parvenus à le réanimer. L'homme est décédé. L'avion est reparti peu après de Rennes, en direction de Lorient.

Il tue sa nièce, qui était sa petite amie

Un homme, âgé de 58 ans, a été condamné par un tribunal britannique à la prison à vie avec une peine de sûreté de 14 ans, pour avoir tué sa nièce, âgée de 25 ans, avec qui il était en couple. Les faits se sont déroulés en décembre dernier à Bournemouth (Grande-Bretagne). Une violente dispute a éclaté entre Hayley, 25 ans, et son oncle Christopher Wall avec qui elle était en couple. L'homme l'a frappé à plusieurs reprises avec un écran plat. Grièvement blessée, la femme a succombé à ses blessures à l'hôpital.

Rassemblés par JNE

Double accident de la circulation à Mouila

D'importants degâts matériels



L'état du véhicule après avoir...



... percuté violemment ce poteau électrique.

F.N. Mouila/Gabon

DEUX accidents de la circulation se sont produits, récemment, à proximité du pont surplombant la rivière Ngounié, dans la commune de Mouila. Si aucune perte en vie humaine n'est à déplorer, par contre, des dégâts matériels très importants ont été enregistrés au cours de ces chocs.

A l'origine de l'un d'entre eux, un véhicule de marque Toyota Carina de type berline, immatriculé 8849 G1Y, appartenant à Endamane, enseignant au lycée public Jean Jacques Boucavel de Mouila.

Alors que ce dernier se trouve chez lui en famille, son véhicule aurait été volé à une heure très avancée de la nuit par des



Le Toyota Carina E, les quatre roues en l'air.

inconnus.

C'est au petit matin qu'il constatera la disparition de sa voiture. Mais grâce à des connaissances, il apprendra que son automobile est retrouvée encastrée dans un poteau électrique métallique plié en deux, non loin du pont sur la Ngounié.

Selon des indiscrétions, la voiture du fonctionnaire avait été aperçue vers 4 heures du matin, avec trois jeunes individus à bord. Parvenu à un virage proche du lycée privé Ndoki, qui jouxte le pont de la Ngounié, le conducteur aurait perdu le contrôle du Toyota berline qui, dans sa course folle, est allé percuter le poteau électrique, l'endommageant sérieuse-

ment.

Redoutant sans doute les conséquences de l'impact ainsi causé, les trois personnes qui se trouvaient dans l'habitacle ont pris la poudre d'escampette. Le deuxième accident a, quant à lui, été provoqué par un Toyota Carina E, immatriculé CS749AA. L'identité de ses occupants et/ou du proprié-

taire n'a pu être établie. Cependant, des informations recueillies auprès des riverains révèlent que deux jeunes gens, accompagnés d'un enfant, se trouvaient à bord dudit véhicule au moment des faits.

Le Toyota Carina E roulait en direction du Lac Bleu. Parvenu à l'intersection de la voie qui mene au gouvernorat, il aurait effectué une sortie de route, en raison du crachin tombé dans la soirée sur la ville. Après plusieurs tonneaux voiture se retrouvera, finalement, en contrebas de la chaussée, les quatre roues en l'air. Là aussi, aucune perte en vie humaine n'a été déplorée, mais le véhicule a été sérieusement endommagé.

Les conducteurs des deux véhicules sont activement recherchés.